

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 4 juin 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2024-072

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT A LA
SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA
LÉGION D'HONNEUR
ANNEE 2024**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 27 mai 2024.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie le 5
juin 2024.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le
mardi 4 juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna
Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme
Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M.
Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila
Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria
Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme
Garicia Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe
par M. Bernard Robert, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par
Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe
par M. Armand Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par
M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot par
Mme Catherine Gossard, M. Fayzal Ahmed Vali par M.
Henry Hippolyte, Mme Véronique Bassonville par Mme
Aurélie Testan, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie
Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Honorine Lavielle à
17h09 (affaire n° 2024-064).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents excusés : Mme Gilda Bréda.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M.
Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia
Fimar.

.....
.....

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A LA SOCIÉTÉ DES
MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR
ANNEE 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu la délibération n° 2023-165 du 5 décembre 2023 approuvant l'avance de subvention aux associations et établissements publics ;

Vu les délibérations n° 2024-027 du 5 mars 2024 et n° 2024-054 du 7 mai 2024 approuvant l'attribution de subvention en fonctionnement et en investissement aux associations et aux établissements publics au titre de l'année 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant :

- les orientations sectorielles définies par la Ville dans le cadre de la campagne associative 2024 ;

- la démarche partenariale engagée par la Ville pour soutenir et dynamiser le tissu associatif dans des secteurs très divers tels que l'action sociale, la santé, la jeunesse, le sport, l'environnement, les personnes âgées, le patrimoine, la culture ... et autres contribuant à la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général sur notre territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique éducative scolaire et Associative » réunie le 22 mai 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution et le versement des subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2024, à la société membres de la Légion d'honneur ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2024

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations au titre de l'année 2024 en complément des dotations allouées en mars 2024 (délibération n° 2024 – 027) et de mai 2024 (délibération n° 2024 – 054).

Depuis 2015, la ville de Le Port s'est engagée dans une démarche volontariste de structuration et de redynamisation de son partenariat avec le tissu associatif. Elle entend ainsi renforcer l'accompagnement de l'action associative et élargir l'assiette des bénéficiaires de ces dispositifs.

5 associations ont présenté des demandes de subvention en fonctionnement dont deux en investissement également.

Au regard de la pertinence des projets présentés et de leur adéquation avec les orientations sectorielles de la Municipalité, il est proposé au conseil municipal d'attribuer des subventions nouvelles en fonctionnement et en investissement.

L'attribution de subventions nouvelles, dans la limite de l'enveloppe financière validée au budget primitif, est résumée dans le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SUBVENTION INVESTISSEMENT	ACTIONS 2024
AMICALE REGIMENTAIRE DE BOURBON DE LE PORT	2 000 €		Actions de mémoire sur les valeurs des troupes de marine
SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR	5 000 €		Les olympiades de la jeunesse
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST	70 000 €		- Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans - Action « Parés, pas parés ! »: accompagnement social de proximité pour favoriser l'employabilité des jeunes

ASSOCIATIONS	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SUBVENTION INVESTISSEMENT	ACTIONS 2024
AGIDESU	440 600 €	10 000 €	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle administratif - ACI agriculture biologique - Chantiers itinérants - Pôle médiation...
EMMAÛS AGAME	96 000 €	18 000 €	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des parents d'enfants scolarisés pour acquérir les savoirs de base informatique, suivre la scolarité et accéder à leurs droits - Aide au fonctionnement global de l'association pour soutenir son développement - Offrir un espace public numérique à 5 associations portoises - ACI "Réemploi informatique" - ACI "Réparation de smartphones" - Animations numériques à la Médiathèque Boulard - Soutien aux 4 points relais CAF

Au regard de la pertinence des projets présentés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution et le versement des subventions en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2024, aux associations cités ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LE PORT (974)
Utilisateur : LANGEVILLIER Frédérique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2024_072
Objet :	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT A LA SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR - ANNEE 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	974-219740073-20240604-DL_2024_072-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à philippe.chane@ville-port.re,stephane.rochecouste@ville-port.re

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 974-219740073-20240604-DL_2024_072-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL 2024-072.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240604-DL_2024_072-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	106.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 9. Attribution de subventions fonctionnement et invest. aux assoc. juin 2024.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240604-DL_2024_072-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	208.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2024 à 09h26min06s	Dépôt initial

En attente de transmission	13 juin 2024 à 09h26min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2024 à 09h26min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2024 à 09h36min35s	Reçu par le MI le 2024-06-13